

COMPTE RENDU CSAL 12 FÉVRIER 2026

Toulouse, le 13 février 2026

La CGT a lu sa déclaration liminaire que vous trouverez sur notre site via le lien ci-dessous :

<https://31.cgtfinesancespubliques.fr/instances/csal-ex-ctl/article/declaration-liminaire-du-csal-du-12-fevrier-2026>

La CGT a insisté pour, qu'en préambule, le DRFiP réponde sur les deux brûlantes du moment.

Panne Hélios

Pour rappel, depuis le 5 février, l'appliquatif Hélios connaît des dysfonctionnements.

Les services de gestion comptable (SGC) qui dépendent de la plate-forme de Metz, à savoir : Carbonne, Luchon, Saint-Gaudens, Castanet et Toulouse Municipale, sont complètement à l'arrêt (le serveur étant hors-service). Les autres SGC du département rattachés à la plate-forme de Versailles fonctionnent en mode « dégradé ».

Pour l'heure, pas de date arrêtée pour la reprise. Il n'y a pas eu de pertes de données sur Versailles.

La direction attend, en priorité, le redémarrage du serveur de Metz. La reprise sera prévue par étapes. La priorité sera mise sur tout ce qui doit être payé, soit les payes, les aides sociales et les gros chantiers publics avec un raccourcissement de la période de visa, l'objectif étant de sauver les payes des territoriaux du mois de février. Face à l'inquiétude des agents concernant l'allègement du visa, le directeur s'est engagé à prendre sur lui toute la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) et à formaliser cette volonté par écrit. La direction envisage de demander à la paierie départementale de donner un coup de main au SGC Toulouse municipale (si Versailles est remis en route après Metz). Il va falloir prioriser les autres missions dans un contexte critique en tenant compte de la période des vacances scolaires.

La CGT Finances Publiques a demandé des autorisations d'absences pour les agents empêchés de travailler. La direction a mis son veto mais a donné la consigne aux chefs de service de demander aux agents de procéder à toutes les e-formations, au classement, à l'archivage en attente et, à l'issue de tout ça, d'accorder du télétravail exceptionnel en attendant la reprise de l'application.

Nous avons rappelé qu'il était absolument interdit d'obliger un agent à poser des congés.

Restons tous et toutes vigilants, car dès le lendemain la consigne n'avait pas été suivie dans tous les SGC...



La facturation électronique

L'intersyndicale a lu, en préambule des échanges, une déclaration commune concernant la facturation électronique que vous trouverez sur notre site :

<https://31.cgtfinesancespubliques.fr/interpellations/article/declaration-intersyndicale-sur-la-facturation-electronique>



La direction attend toujours (à deux semaines de la supposée mise en place du dispositif) une note nationale pour la communication et le démarrage du renseignement téléphonique. C'est juste incroyable ! De l'amateurisme à tous les niveaux !

Une version 1 de la FAQ a été adressée aux chefs de service. Les SIE de plus grande taille étaient prévus pour démarrer le dispositif téléphone mais finalement **tous les SIE sont sollicités pour se préparer au potentiel débordement téléphonique**. C'est pourquoi la direction a demandé à l'ensemble des chefs de SIE de préparer des plannings, le tout sans note nationale... Formidable !

Une ligne de renfort téléphonique est prévue sur les SIE de moins de 30 équivalents temps plein (ETP), 2 lignes sur les SIE de plus de 30 ETP, et Rangueil et Cité en auront 3.

Selon la direction, **en février, il s'agit d'un tour de chauffe** et que le gros des questions ne seront pas adressées à la DGFiP. Les difficultés viendront plus tard... ça promet...

Nous avons demandé un CSAL en formation spécialisée (FS) sur le sujet puisque il s'agit d'un changement d'organisation du travail et nous avons exigé que les acteurs de prévention se prononcent sur les conditions dans lesquelles elles sont mises en place (conditions matérielles, moyens humains, risques psychosociaux). Surtout dans un contexte où les SIE ont subi des restrictions immobilières en terme d'espace (Rangueil et Cité notamment qui devront, en plus, prendre plus de lignes).

La direction a accepté de voir le sujet en FS.

Nous rappelons aux collègues de ces services, mais également de tous les autres qui seront impactés au final, de signer la pétition qui se trouve sur notre site :

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/interpellations/article/facturation-electronique-pas-de-debordement-telephonique>

Aussi choisissons collectivement une solution pour ne pas subir une mission supplémentaire toujours sans aucun moyen humain supplémentaire alors que les services sont déjà exsangues, sans augmentation de salaires et sans amélioration des conditions de vie au travail !

Création d'un SDIF en Haute-Garonne

Nous sommes revenus dans le détail de la note fournie dans les documents préparatoires à ce CSAL. Selon la DG, **l'organisation des SDIF doit être identique sur tout le territoire, avec un seul service et des antennes possibles. C'est, une fois de plus, faire fi de toutes les particularités locales**, tant pour les usagers que pour les agents.

Le travail par cellule doit être privilégié plutôt que le travail par secteur, au détriment de la connaissance globale du métier... Mais dans le même temps tous les agents doivent

aussi être en mesure de renforcer, à chaque pic de charge, les différentes cellules. En parcourant la note, on s'aperçoit vite que **tout est prioritaire**... Bilan de l'opération dans des services en sous-effectif : **on gère la crise en permanence** en mettant de côté des travaux en attendant qu'ils deviennent plus prioritaires qu'un autre.

Les **géomètres** peuvent accomplir leurs missions usuelles mais **doivent également participer aux tâches communes** de ceux-ci, et éventuellement faire du topo : c'est la mort à court terme du travail sur le terrain sans vouloir le dire explicitement.

On apprend aussi que les géomètres ont vu leurs effectifs stabilisés grâce à une excellente gestion de l'administration des entrées et des sorties suite la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) de 2022. Voilà qui pourrait être rassurant, mais le taux de vacances dans la catégorie est de 8 % faute de recrutement... si c'est ça de la bonne gestion, les services ne sont pas près de voir leurs effectifs comblés.

Ce ne sont que quelques exemples du chantier annoncé dans cette note, mais ne vous inquiétez pas un encadrement renforcé est prévu pour aider à sa mise en place et à la réforme des SDIF...

Moins d'exécutants mais plus d'encadrants ; drôle de façon de faire face à l'augmentation des tâches.

Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés que subissent les collègues dans les CDIF, autant techniques (GMBI, TU, Surf...) que le manque de moyens pour fonctionner.

La note nationale (de 2024) qui préconise la mise en place de SDIF reconnaissait des difficultés et des irritants dans les services. Ces difficultés et ces irritants sont toujours là en 2026 !

C'est dans ce contexte que **la DRFiP 31 souhaite mettre en place un SDIF en 2027 qui transforme des services de pleine compétence en antennes et mettre en place un point d'entrée usagers unique à Colomiers** (création d'un pôle transverse). Ce projet de restructuration prévoit également un pôle d'évaluation des locaux H par implantation, ce qui se traduit par une **fusion des secteurs fonciers sur les sites de Muret, Toulouse et Colomiers**.

Des **questions** se posent sur la **sécurisation** des missions tels le traitement des **documents d'arpentage** (pôle ou pas), de la **taxe d'urbanisme** (référénts au sein de pôles noyés ou pas par d'autres missions) et le **travail de terrain des géomètres**.

Nous sommes très inquiets de la mise en place d'une polycompétence exacerbée qui, associée à un manque de moyens, entraîne un survol des missions loin d'une fiabilisation des fichiers, objectif affiché de la note de 2024.

Les agents veulent conserver le travail par secteur géographique, une organisation qui garantit à la fois la responsabilisation des agents et un vrai sens du travail. Le travail au fil de l'eau, les agents n'en veulent pas !

La direction prévoit des groupes de travail avec les agents mais visiblement certains points seront non négociables, la création d'un pôle transverse par exemple.

Nous avons dénoncé la mise en place de ce nouveau service et de sa nouvelle organisation. Nous avons exigé que les acteurs de prévention donne leur avis en amont comme le prévoient les textes en cas de réorganisation.

Nous avons demandé quel budget serait alloué pour les futurs espaces de travail. Pas de réponses.

L'ensemble des organisations syndicales présentes (Solidaires, CGT et FO) ont voté contre la création de ce nouveau service.



Point d'étape : fin des pôles de contrôle et d'expertise (PCE)



Concernant la réforme des PCE, la CGT a rappelé que nous étions contre cette réforme qui vise à démanteler un service créé pourtant il y a moins de 15 ans par la DG.

Cette réforme vise à **morceler le travail** qui fait la richesse et l'intérêt du PCE. Le morcellement des tâches **aggraverait les risques psycho sociaux** comme l'a dit justement le docteur Payard lors du dernier CSAL abordant le sujet.

Concernant l'**expertise** (sujet du CSAL), nous maintenons nos observations, déjà évoquées lors des deux précédents CSAL, que l'**effectif** prévu, à savoir (5B, 5A et 1A+), est **sous dimensionné** au vu de la charge de l'expertise dans la Haute-Garonne.

On ne peut se satisfaire qu'à moitié de la création du pôle expertise à la place de ce qui était prévu au départ, à savoir répartir l'expertise au sein de quatre SIE.

Pourquoi à moitié ? Car, on le répète, cette réforme des PCE est mauvaise et **le fait que ce pôle expertise soit rattaché à un**

SIE laisse penser que la pérennité de la structure n'est pas assurée. Les agents ne sont pas dupes !

Les postes sont « garantis » sur ce pôle à sa création mais à l'avenir ??? Quand un agent B va vouloir le poste, quelle structure va-t-il demander ? Réponse : le SIE Ranguel...

Le A+ à la tête du pôle sera un ldiv selon la direction.

Aujourd'hui, la cheffe du SIE de Ranguel est attachée à la lutte contre la fraude et connaît l'importance de l'expertise. Mais, demain, qui garantit que les suivants le seront tout autant... rien !

Concernant les effectifs, au vu d'une spécialisation et de la « *baisse tendancielle* » de la mission, la direction estime qu'ils sont sur un bon calibrage des effectifs.

La direction se veut rassurante sur la pérennité du pôle expertise et estime que le rattachement au SIE Ranguel est la meilleure solution trouvée pour garantir la continuité de la mission et assurer le lien entre l'expertise et les différents SIE. Comme les promesses n'engagent que ceux qui y croient nous resterons vigilants et attentifs aux dérives qu'il pourrait y avoir sur le nombre d'emplois et les missions des agents s'y trouvant.

Questions diverses sur la fin du chèque

La direction est consciente que la fin du chèque ce n'est pas pour tout de suite mais elle attend une communication nationale qui passe par la dématérialisation des moyens de paiement.

Pour palier la fin du chèque, la direction n'exclut pas notre proposition d'augmenter les plafonds de paiement par carte bancaire au-delà de 300 € en indiquant toutefois qu'il faut qu'elle étudie le coût des frais bancaires.



Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 15 place Occitane 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)